Web FRA

Famille du média : **Médias spécialisés grand public**
Audience : **816131**
Sujet du média : **Lifestyle**

18 Mai 2025
Journalistes : **-**
Nombre de mots : **663**

www.pleinevie.fr

Visualiser l'article

Arrêter de travailler avant 64 ans peut vous coûter cher si vous ignorez ces règles clés sur la retraite

© Goksi / shutterstock

Avec la réforme des retraites, l'âge légal de départ est fixé à 64 ans. Partir plus tôt peut réduire considérablement votre pension si vous ne remplissez pas certaines conditions. Découvrez les règles clés pour éviter une perte financière.

Prendre sa retraite avant 64 ans peut sembler tentant, mais attention aux conséquences financières ! Avec la réforme des retraites, l'âge légal de départ à la retraite a été repoussé, et partir trop tôt sans connaître les règles essentielles peut entraîner une décote importante sur votre **pension**. Voici tout ce qu'il faut savoir pour éviter les mauvaises surprises.

Que risquez-vous si vous arrêtez de travailler avant 64 ans ?

Une impossibilité de prendre sa retraite

En France, l'âge légal de la retraite a été repoussé de 62 à 64 ans suite à la dernière **réforme des retraites** de 2020. Qu'est-ce que cela signifie pour le travailleur ? Tout simplement que sur le principe, il n'est pas possible de prendre sa retraite avant d'avoir atteint 64 ans, comme le demande la loi. C'est d'ailleurs ce qu'explique le magazine *Capital* en rapportant les propos de Valérie Batigne, dirigeante du cabinet spécialisé Sapiendo retraite. Toutefois, il existe des **dispositifs légaux** qui permettent de partir à la retraite avant l'âge légal, mais ils sont sous réserve de certaines conditions.

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle.
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.

Le non versement des droits à la retraite

Dans la mesure où vous décidez d'**arrêter de travailler avant 64 ans** sans pour autant respecter les conditions de la retraite anticipée, vous vous exposez à une grosse perte de revenus. Comme vous avez quitté votre travail, vous ne percevrez plus votre salaire, mais vous ne bénéficierez pas non plus de vos **droits à la retraite** puisque vous n'avez pas encore atteint l'âge légal. En conséquence, vous serez obligé de vivre sur vos économies en attendant d'avoir 64 ans et d'avoir enfin droit au versement de votre pension. Par ailleurs, il est important de préciser que si vous anticipez votre départ à la retraite sans avoir validé tous vos trimestres, cela a un impact négatif sur le montant de votre pension.

L'application d'une décote sur le montant de la pension

Partir en retraite avant d'avoir 64 ans, c'est possible, mais si vous le faites sans avoir validé tous vos trimestres, votre pension en subira les conséquences. En effet, une **décote** sera appliquée sur celle-ci, ce qui signifie que le montant de votre retraite sera réduit de manière définitive, impactant ainsi votre niveau de vie sur le long terme.

Quels sont les dispositifs qui permettent de partir à la retraite avant l'âge en toute sécurité ?

Les carrières longues

Le dispositif de carrière longue offre une possibilité de départ anticipé à tous les travailleurs qui ont débuté leur carrière professionnelle très jeune. Ce dispositif s'adresse aux personnes ayant commencé à travailler avant l'âge de 16, 18, 20, ou 21 ans, à condition d'avoir cumulé un nombre suffisant de trimestres cotisés. Cette mesure permet à ceux qui ont eu une **carrière précoce**, parfois marquée par des métiers exigeants physiquement, de bénéficier d'une **retraite anticipée** sans subir une décote.

La retraite pour handicap

Les **travailleurs** souffrant d'une incapacité permanente d'au moins 50 % peuvent bénéficier d'un départ anticipé dès 55 ans. Cette mesure est particulièrement importante pour les personnes ayant exercé une activité professionnelle tout en étant atteintes d'un handicap reconnu. Ce dispositif légal vise à offrir une retraite adaptée aux personnes ayant dû affronter des contraintes de santé tout au long de leur carrière. Cependant, des conditions spécifiques doivent être remplies pour bénéficier d'une **retraite anticipée pour handicap**.

La retraite progressive

La **retraite progressive** est une excellente solution pour ceux qui souhaitent réduire leur activité professionnelle progressivement, sans subir une rupture brutale de revenus. Ce dispositif permet aux salariés à partir de 60 ans de diminuer leur temps de travail tout en percevant une partie de leur **pension de retraite**.

Tous droits de reproduction et de représentation réservés au titulaire de droits de propriété intellectuelle.
L'accès aux articles et le partage sont strictement limités aux utilisateurs autorisés.